



COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES

DIVULGATIONS PUBLIQUES (PRATIQUES DE SOUSCRIPTION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS) Au 30 juin 2026

Politique de divulgation

Le présent document fait état des divulgations par la Compagnie de Fiducie Peoples (« CFP ») conformément à la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ces divulgations visent à offrir aux participants au marché une plus grande transparence, davantage de clarté et une plus grande confiance du public dans les activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la CFP.

Ces divulgations sont publiées tous les trois mois dans la partie divulgation réglementaires du site Web de la CFP.

Le rapport fait l'objet d'un examen interne, mais il n'a pas été vérifié par les vérificateurs externes de la CFP.

Divulgations propres aux prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires résidentiels, l'on a recours dans le cadre du processus d'approbation des demandes de crédit à une combinaison de critères touchant la politique de prêt, de directives sur les prêts et de souscriptions. Les principaux facteurs pris en considération sont l'abordabilité, le dossier de crédit et d'emploi, la nature du revenu, la qualité de la garantie et le ratio prêt valeur (« RPV ») de la propriété résidentielle. Aux fins des présentes divulgations, le « prêt hypothécaire résidentiel » comprend un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est à dire un immeuble d'un à quatre logements). À l'heure actuelle, la CFP n'offre pas de marges de crédit adossées à un bien immobilier. Le RPV constitue une évaluation du pourcentage de la valeur des sûretés qui peut être utilisé pour appuyer le prêt.

Une analyse du montant et du pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par rapport à ceux qui ne le sont pas, regroupés en fonction de la concentration géographique, figure dans le tableau qui suit. Aux fins de la présente section, le terme « assuré » s'entend des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement de l'emprunteur (les chiffres sont véritables).

Type/Province	Au 30 juin 2026				
	Principal résidue non assuré	Pourcentage non assuré %	Principal résiduel assuré	Pourcentage assuré %	Total
Colombie-Britannique	5 111 265.	55.37%	482 769 951.	14.19%	487 881 215.
Alberta	1 419 357.	15.38%	713 143 240.	20.96%	714 562 596.
Ontario	2 557 367.	27.70%	1493 142 834.	43.88%	1495 700 200.
Quebec	143 077.	1.55%	540 852 788.	15.89%	540 995 865.
Manitoba	.	0.00%	54 340 347.	1.60%	54 340 347.
Saskatchewan	.	0.00%	78 255 520.	2.30%	78 255 520.
Île Saint-Jean	.	0.00%	4 038 495.	0.12%	4 038 495.
Terre-Neuve-et-Labrador	.	0.00%	8 330 456.	0.24%	8 330 456.
Nouvelle-Écosse	.	0.00%	13 515 377.	0.40%	13 515 377.
Nouveau-Brunswick	.	0.00%	14 638 517.	0.43%	14 638 517.
Total	9 231 065.	100,00%	3403 027 524.	100,00%	3412 258 589.

Le tableau suivant indique le pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels classés en fonction des périodes d'amortissement.

Amortissement	Au 30 juin 2026	
	Principal résiduel	%
Intérêts seulement	.	0.00%
Moins de 20 ans	316 616 711.	9.28%
20 – moins de 24 ans	477 895 491.	14.01%